

**Financement Etat et Région Pays de la Loire au titre de la
Prestation Conseil en Ressources Humaines (PCRH)**

Typologie d'entreprise	Taux d'intervention global maximum Etat - Région	Répartition par financeur État - Région
Entreprises dont associations de moins 11 salariés et pouvant appartenir le cas échéant à un groupe de moins de 250 salariés	90%	50% État + 40% Région
Entreprises dont associations de 11 à 49 salariés et pouvant appartenir le cas échéant à un groupe de moins de 250 salariés	75%	50% État + 25% Région
Entreprises dont associations de 50 à 249 salariés et pouvant appartenir le cas échéant à un groupe de moins de 250 salariés	60%	50% État + 10% Région

Le montant d'aide, part l'État, est au maximum de 15 000 € pour un accompagnement individuel comme pour l'accompagnement d'un collectif d'entreprises (quel que soit le nombre d'entreprises concernées)

Votre OPCO peut compléter les financements apportés par l'État et la Région

Pour vous renseigner et vous accompagner dans la mobilisation de ces financements, les OPCO sont vos interlocuteurs privilégiés :

OPCO 2i : pays-de-la-loire@opco2i.fr

AKTO : catherine.duranthon@akto.fr - 06 23 75 45 14

Constructys : contact@constructys-paysdelaloire.fr - 02 40 89 57 46

Opcommerce : paysdelaloire@opcommerce.com - 02 28 00 98 10

OPCO Entreprises de proximité : 09 70 838 837

ATLAS : nrouaud@opco-atlas.fr - 07 87 13 12 72

OPCO Mobilités :

- Pour les entreprises de transports logistiques et services : tlspd@opcomobilites.fr - 02 51 79 01 75
- Pour les entreprises du transport urbain, ferroviaire et automobiles : ufapd@opcomobilites.fr - 02 18 84 23 58

OCAPIAT : Votre opérateur de compétences : <https://www.ocapiat.fr/nous-contacter/>

AFDAS : nantes@afdas.com - <https://www.afdas.com/>

UNIFORMATION : <https://www.uniformation.fr/>

OPCO Santé : pays-de-la-loire@opco-sante.fr - 02 40 89 03 43

Vous ne connaissez pas votre OPCO de rattachement?

Le site internet <https://www.transopco.info/> vous permettra de l'identifier grâce à votre SIRET.

Vous pouvez également prendre contact directement avec la DDETS(PP) territorialement compétente :

DDETS 44 : ddets-directeur@loire-atlantique.gouv.fr

DDETS 49 : ddets-direction@maine-et-loire.gouv.fr

DDETS(PP) 53 : ddetspp-direction@mayenne.gouv.fr

DDETS 72 : ddets-direction@sarthe.gouv.fr

DDETS 85 : ddets-direction@vendee.gouv.fr